VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANDREW DESINA VS MARCO DESINA,

Tuteur de Gladys Desina.

L'Elégante Résidence Simple à Deux Etages,

No 1433 N. Robertson, entre l'Ave Esplanade et la rue Kerlerec, A l'Encan, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, MERCREDI, 15 Mai 1907, à Midi.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune—Meyer Eiseman, encanteur. Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 81,513 signé le 10 avril 1907, intitulé Andrew Desina vs Marco Desina, tuteur de Gladys Desina et adressé à Eiseman & Lazarus encanteurs, nous offrirons en vente, à la Bourse des Propriétés Foncières, MERCREDI le 15 mai 1907, à midi, la propriété ci-après décrite :

Une certaine portion de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 125, borné par les rue Robertson, Claiborne, Esplanade et Kerlerec, mesurant en mesure américaine 57' 8" 4''' de face à la rue Robertson, 57' 6" 4''' dans le fond sur 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ladite portion est à une distance de 62' 8" 4''' de l'encoignure de la rue Kerlerec et est connue comme le No 1433 rue Robertson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en 1, 2, 3 ans, avec 6 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication, avec les clauses usuelles de sécurité, telles que le lien de vendeur et l'assurance. L'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS, Encanteurs.

B. M. & E. C. Ansley, James Legendre, Avocats.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 15

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANZE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it: to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of the corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendance of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit:

H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

This is done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Biddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.]

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, Book 542, February 14th, 1906

Succession de John O. Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 82 263 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification de ses raisons telles qu'elles peuvent en avoir, pour l'encontre le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Duqué administrateur de cette succession, ce sera alors approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Ernest T. Florance, avocat. 2 mai — 2 6 11

VENTES A L'ENCAN

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion pour le spéculateur et le placeur de se procurer un joli cottage double et le lot vacant dans le K. R. District.

Nos 622-24 rue Clara près Poydras.

Dans la succession de Thomas J. Clarke et femme—No 68 226—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur —Bureau No 416 rue Carondelet, MARDI, le 11 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre dat- et signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, etc., etc., situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Magnolia et Clara, désigné par les Nos 12 et 13 sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 decembre 1858. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant en mesure américaine [30] trente pieds de face chacun à la rue Clara par (120' 7" 1''') cent vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un superbe cottage double ayant 5 chambres de chaque côté, connu comme les Nos 622-24, rue Clara.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans sur billet portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer toutes deux les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1907, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Lacte de vente pardevant Alvin Edwin Hébert, notaire, aux frais des acquéreurs.

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.
C. E. Hebert, avocat.
9 ma.—9 12 19 26—juin 2 9 11

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, 4513 rue St-Claude.
Cottage double, 4519-21 rue St-Claude.
Cottage double, 4537-39 rue St-Claude.
5 lots vacants sur la rue St-Claude, près Kentucky.
Cottage double, 1506-08 rue Marigny.
Magasin et résidence, 2201-03 rue Dumaine, coin Galvez.

Jules Saunee et als vs les mineurs Laurent et Evelina Lacassagne.

No 81,801—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU de et conformément à un jugement, rendu le 15 mars 1907 et signé le 21 mars 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans le procès intitulé Jules Saunee et als versus les mineurs Laurent et Evelina Lacassagne, 81,801, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu de deux ordres homologuant une assemblée de famille en date du 9 avril 1907, rendu et signé respectivement dans l'affaire ci-dessus et dans l'affaire de la succession de Mme Jean M. Lacassagne No 79 639, je procederai de vendre, MARDI le 21 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 416, borné par les rues St Claude, Kentucky, Marais et Japonica, autrefois Mathilda. Lesdits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, sur un plan fait par George de Armas, voyer, daté le 29 janvier 1906, annexé à un acte passé pardevant Robert Legier, notaire, le 10 mai 1906 et d'après ledit plan lesdits lots mesurent comme suit: Les lots 3, 4 et 5 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St Claude par 105 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 mesure 29 pieds de face à la rue St Claude par 118 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesure 27 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue St Claude par 118 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désigés par les Nos deux, trois et quatre de l'ilet No un maintenant ilet No 416 sur un plan fait par N. Rillieux et Co., daté le 8 novembre 1839, déposé en l'étude de Morsy, ancien notaire, ledit ilet est compris entre les rues Marais, St Claude, Joséphine ou Mathilda et Alexander, et lesdits lots mesurant chacun en mesure anglaise 29 pieds 9 pouces de face à la rue St Claude sur 117 pieds 3 pouce 1 ligne de profondeur.

Le lot No 4 formant l'encoignure des rues St Claude et Mathilda.

3° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1506 rue Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Robertson, Champs Elysées et Claiborne, désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, le 26 juillet 1883 et mesurant 30 pieds de face à la rue Marigny par 88 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Galvez, Miro et St Philippe, désigné par la lettre A, sur un plan d'arpentage fait par S. G. de l'Isle architecte, le 22 juin 1901, annexé à un acte de partage passé pardevant George Montgomery, notaire, le 24 juin 1901. Ledit lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Galvez et mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 82 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles et façade à la rue Galvez et étant la partie de façade du lot original No Deux.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un crédit de un ou un et deux ans, garantie par billets de l'acquéreur portant hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Légier, notaire, les loyers appartenant à l'acquéreur seulement de la date de la signature de l'acte de vente, les taxes de l'année 1907 devant être assumées et payées par l'acquéreur, les acquéreurs devant déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'Encanteur.

W. R. METZLER, encanteur.
14 av—14 16 21 28—mai 5 12 19 21

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de John Charlton et de Mme Susan Wilkins, sa femme.

No 81,888—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet — MARDI le 4 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 avril 1907 et signé le 29 avril 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, St Joseph, Camp (Avenue Howard et Tivoli (maintenant Lee Circle) et désigné comme lot No 2 sur le plan du faubourg Ste Marie par H. Moelhausen le 24 mars 1844, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, d'après lequel dit lot mesurant 21 pieds 10 0|6 pouces de face à la rue St Charles, par 95 pieds de profondeur en lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond 5' 1" 1''', tel que lui est commune et d'autres lots contigus. Les améliorations sont désignées par le No 924 rue St Charles, et comprenant une résidence en briques à deux étages.

Une occasion exceptionnelle pour acheter une propriété constamment augmentant en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou en un et deux ans garantie par lien de vendeur et hypothèque et par les clauses usuelles de sécurité et devant porter 7 pour cent d'intérêt par an payable annuellement, l'acquéreur assumant les taxes pour l'année 1907, un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Lacte de vente pardevant Ethelred Mutchinson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 ma.—4 5 12 19 26—juin 2 4

J. J. DELVAILLE. P. J. MOONEY.

DELVAILLE & MOONEY,

Agents de Propriétés Foncières, Contracteurs et Constructeurs,

REPARATIONS, BAUX ET LOUAGES DE PROPRIETES.

Chambres 125-127 Bâtisse Carondelet.

416 rue Carondelet,

MAIN 3317. Nouvelle-Orléans, Lne.

23 sept—1an—dim mer ven

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

SEPT CARRES DE TERRE DANS LA VILLE DE MILNEBURG.

Claude F. Rolle et als vs Louis N. Rolle et als.

No 80,940—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 29 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 15 avril 1907, jugement signé en pleine Cour le 19 avril 1907, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, la propriété décrite, à savoir:

1° Le carré de terre No cinquante-sept (57) maintenant désigné par le Numéro municipal 5094 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, New York et Mexico.

2° Le carré de terre No soixante-quatorze (74) maintenant désigné par le Numéro municipal 5033 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Mexico et Edingberg.

3° Le carré d'ilet No soixante dix-huit (78) maintenant désigné par le Numéro municipal 5028 étant le carré fractionnel et borné par la Place Amsterdam, les rues Rabbits et Edingberg et une rue inconnue qui le sépare du carré No 79.

4° Le carré d'ilet No soixante-dix neuf (79) maintenant désigné par le No municipal 5029, étant le carré fractionnel et borné par les rues Mexico, Rabbits et la Place Amsterdam et la rue inconnue ci dessus nommée, le séparant de l'ilet No 78.

5° Le carré d'ilet No cent quatre (104) désigné par le No municipal 4814, borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Dublin et Vienna.

6° Le carré d'ilet No cent vingt cinq (125) désigné par le No municipal 4660, borné par l'avenue St Roch et les rues Espagne, Vienna et Pressberg.

7° Le carré d'ilet No cent vingt six (126) maintenant désigné par le No municipal 4659, borné par les rues Espagne, Mandeville, Vienna et Pressberg.

Termes—Comptant sur adjudication.

Pour les mesures voir les plans à la Bourse

Actes de vente pardevant Mes E. B. Gazzera, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 avril—28—ma 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1710 RUE NOUVELLE-ORLEANS.

Victor Carrano vs Edith Jacques Watson et al.

No 82 005—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI le 29 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div D, lu et rendu en pleine Cour le 19 avril 1907, et signé en pleine Cour le 25 avril 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre dans le Troisième district ensemble avec toutes les bâtisses qu'il y trouvent dans le carré d'ilet No 766 borné par les rues Nouvelle Orléans, Derbigny et Roman et les avenues St Bernard et Londres désigné par le lot X d'après un croquis d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer, daté le 6 mars 1907 et mesure 32 pieds 2 lignes de face à la rue Nouvelle Orléans, 37 pieds 4 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté de la rue Derbigny et 70 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une première profondeur sur le côté de la rue Roman, de là le dit lot s'élargit 2 pieds 4 pouces, 2 lignes de la il s'étend sur une seconde profondeur de 65 pieds 11 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 15.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1907 ainsi l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire et déposer 10 0|0 avec l'encanteur pour lier la vente.

28 av—28—mai 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession vacante de Jacob Frederick Mayer.

No 81,635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR— Louis C. Spear, Encanteur— Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 15 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. ha St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 avril 1907, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite, à savoir—

Sept lots de terre situés dans le troisième district de la Nouvelle Orléans dans l'ancien faubourg Clonet, district Deussan désignés par les Nos quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix et dans l'ilet No 865 (anciennement No 40 du district Deussan) borné par les rues Piété, Désiré, Solidelle (maintenant Roman) et Joséphine (maintenant Prieur) et mesurant comme suit: Les lots Nos quatre et cinq chacun 30 pieds de face à la rue Joséphine (maintenant Prieur) sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro six formant le coin des rues Piété et Joséphine mesure 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur et façade à la rue Joséphine (maintenant Prieur) de 120 pieds; les lots numéros 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grunage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, Avocat. 7 avril—7 14 21 28—mai 5 12 15

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE—Deux Cottages Double et un Simple.

Bien situés pour être loués, Nos 2812-14 rue Melpomène, entre les rues Willow et Clara, contenant 3 chambres de chaque côté.

Nos 2715-17 rue Félicité, entre les rues Willow et Clara, contenant 3 chambres de chaque côté. No 2810 rue Melpomène, entre les rues Clara et Willow, contenant 4 chambres.

Succession de Patrick Grady et sa femme, Mme Catherine Brady, No 81,799 — Cour Civile de District — Division E.

A L'ENCAN, JEUDI, le 23 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 avril 1907 et signé en Cour ouverte le 19 avril 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci après, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances ci dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Willow (autrefois Martin), et Clara, et le Chemin Félicité, ledit lot est désigné par le No quatre (4) sur un plan fait par C. A. de Armas, voyer, daté le 15 février 1866, et déposé en l'étude de William Shannon pour référence, d'après ledit plan ledit lot mesurant trente et un (31) pieds, sept pouces (7) de face à la rue Melpomène, trente deux pieds (32) cinq (5) pouces, et trois (3) lignes de largeur dans le fond par cent dix sept (117) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Clara et cent dix (110) pieds un (1) pouce et cinq (5) lignes le séparant du lot No cinq (5).

Les améliorations comprennent un cottage double, contenant de chaque côté 3 chambres, connu comme les Nos 2812-14 rue Melpomène.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, etc., situé dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Melpomène, Clara et Willow (autrefois Martin), désigné par le No vingt cinq (25) sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 10 mai 1850, et déposé en l'étude de C. E. Fortier, alors un notaire, comme plan No 48, et mesurant d'après ledit plan trente deux (32) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne de face à la rue Félicité, la même largeur dans le fond, par une profondeur de quinze (15) pieds cinq (5) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne du lot No 26, et quinze (15) pieds (4) pouces sur la ligne du lot No 24.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme les Nos 2715-17 rue Félicité, et contenant 3 chambres de chaque côté.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 419 borné par les rues Melpomène, Clara, Willow (autrefois Martin) et le Chemin Félicité, mesurant trente et un (31) pieds sept (7) pouces de face à la rue Melpomène sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clara et cent dix sept (117) pieds six (6) pouces cinq (5) lignes sur l'autre ligne de côté la plus de la rue Willow par une largeur sur la ligne du fond de trente deux (32) pieds cinq (5) pouces trois (3) lignes. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2810 rue Melpomène, contenant quatre chambres. Les propriétés premièrement et deuxièmement décrites seront vendues comme une seule.

Conditions—Un tiers comptant la balance en un et deux ans en montants égaux, les billets devant porter intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente et devant payer toutes les taxes pour l'année 1907.

Les actes de vente pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
Bureau No 322 rue Baronne.

21avril—21 28—mai 5 12 19 23

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de frêt non réclamé, situé dans le hangar No 1 du I. C.

Rues Calliope et Front.

A l'Encan, Mercredi, le 15 mai 1907, à 10:30 heures A. M.

Consistant des suivants: de 124 longueur de tuyaux spiral; 2 longueur de chaînes de fer; 7 longueur de tuyaux en fer fondu; 7 longueur d'arbre de couche avec roues pendantes; 5 gratte bars; 10 boulons; 1 pioche; 2 essieux; 2 traîneaux et un lot de fragment de fer. Poids total: environ 30,000 livres.

Je vendrai à l'enchère publique conformément à l'acte 124 de la session de 1890 de l'Assemblée Générale de la Louisiane.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

W. H. FITZPATRICK,
Encanteur, Bureau, 824 rue Commune.
4 mai—4 5 12 15

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District.

2 déc—dim mar jeu—

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sam

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS

SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO

112 RUE CARONDELET

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT

HORLOGER BIJOUTIER JOAILLIER.

413.....RUE ROYALE.....313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle Orléans

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont le défie toute concurrence.

Les ordres de la campagne sont soigneusement remplis.

PHONE MAIN 4360.

INCORPOREE EN 1865.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital	200,00	00
Actif	1,145,024	41
Surplus net	210,910	05

CHARLES JANVIER, Président. R. E. CRAIG Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation $4,613,509.07

8 jan—1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe,

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 ..... $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872 ..... $1,429,729

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS F. MOORE, C. M. SORIA, CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident, J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire

9avril—1an—JeuDimMar

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ONZE TERRAINS DANS LE Troisième District.

SUCCESSION VACANTE DE LEONARD BOYER.

No 81,738—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 22 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 16 avril 1907, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Huit lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14 et 15 dans l'ilet No 116 (anciennement No 54 du District Deussan) borné par les rues Miro, (anciennement Libérale), Tonti (anciennement Force), Clonet et Louisa mesurant comme suit: Les lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Clonet sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles; les lots Nos 13 et 14, chacun 30 pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le lot No 15 formant le coin de la rue Force. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Tonti (anciennement Force) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Trois lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés par les Nos 10, 11 et 12, dans l'ilet No 1310 (anciennement l'ilet No 62 du district Deussan) borné par les rues Clonet, Louisa, Rochebleave (anciennement Veitu) et la ligne de Quarante Arpents, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clonet sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles acquis le 29 septembre 1836, enregistré dans le Bureau des Aliénations No 21, pages 93 et 94.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grunage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, avocat.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 22

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE DE VALEUR,

Nos 4615 et 4617 RUE BARONNE,

Près VALENCE.

DANS LE

SIXIEME DISTRICT.

Le lot de terre mesurant 50 pieds de face

Par 150 pieds de profondeur,

avec entrée pour voiture des deux côtés.

SUCCESSION DE ZERILLA MEYER.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C— No 81,894.

IL sera vendu à enchère publique, MARDI, le 4 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 2 mai 1907 dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 452, borné par les rues Cadiz, Valence, Dryades et Baronne. Ledit lot de terre commençant à une distance de cent pieds de l'encoignure de la rue Cadiz et mesurant cinquante (50) pieds de face à la rue Baronne sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4615 et 4617 rue Baronne, contenant quatre chambres et cuisine de chaque côté avec vaste entrée pour voiture et écurie de chaque côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907; l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 0|0 au moment de la vente.

Zengel, Thomas & Sathon, avocats
4 mai—4 5 12 19 26—juin 2 4

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne